



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Objet : nouvelle demande d'audience pour vous exposer nos propositions visant à réduire l'insécurité liée à la chasse.

Le 27 février 2013

Monsieur le Président de la République,

Le 21 novembre dernier, nous vous adressions un courrier pour vous demander audience afin de débattre du problème récurrent des accidents de chasse qui, chaque année, endeuillent des dizaines de familles, blessent très gravement des centaines de personnes, dont un bon nombre garderont des handicaps graves toute leur vie.

Ce courrier, nous vous l'avons envoyé il y a trois mois. Mais ni vous, ni même vos services ou la ministre de l'Ecologie ne nous avez adressé de réponse. Toutes ces morts d'hommes ne seraient-elles à vos yeux qu'un problème mineur ? Le décès de cet automobiliste, le dimanche 27 janvier sur une route de l'Oise ne serait-il qu'une fatalité ? Celui de ce vigneron gardois le 22 novembre dernier, ne serait-il qu'un manque de chance ? Que penser alors du destin de cet enfant de 9 ans, mort lui aussi d'un coup de fusil, le dimanche 22 septembre ? Nous ne pouvons croire que vous restiez insensible à de tels drames.

Le poids du lobbying des chasseurs est-il si puissant que vous ne puissiez agir sur la situation scandaleuse, et unique en Europe, que nous vivons ? Celle d'un pays où il n'existe plus aucun texte législatif, ni réglementaire pour encadrer les mesures de sécurité liée à la chasse. Un pays où la partie de chasse au faisan d'élevage vaut plus que la vie d'un ramasseur de champignons, d'un promeneur ou d'un vététiste.

Vous n'êtes en effet, pas sans savoir que la loi chasse n°2008-1545, dite « loi Poniowski » a supprimé la seule référence législative à ce grave problème. En effet, si la loi chasse 2000 avait

ASPAS- Association pour la protection des Animaux Sauvages
Agréée par les pouvoirs publics - Membre du BEE (Bureau Européen de l'Environnement - Bruxelles)
Association Reconnue d'Utilité Publique
B.P. 505 - 26401 CREST Cedex - France Tel. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58
www.aspas-nature.org

bien prévu qu'un décret encadrerait la réglementation de la sécurité de la chasse, ce décret n'a jamais été pris. Pire, la « loi Poniatowski » a supprimé cet article de loi en 2008.

Déjà, en 2004, la loi chasse de R. Bachelot avait supprimé le jour sans chasse issu de la loi chasse 2000.

Et bien plus tôt, en 1982, la circulaire Defferre avait supprimé le périmètre de sécurité autour des habitations !

Cette dérèglementation a conduit la France à être, de très loin, le pays d'Europe où il y a le plus d'accidents de chasse. Pourtant des mesures simples et de bon sens suffiraient à en faire baisser considérablement le nombre.

Au cours de cette saison de chasse, qui prendra fin demain, nous avons relevé la mort de 22 personnes parmi lesquelles 3 étaient étrangères à la partie de chasse. Soit, contrairement à ce qu'affirment la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage une très nette augmentation de ces accidents!

Plus de la moitié de ces accidents ont eu lieu le dimanche, qui est bien évidemment le jour où ces tragiques bavures sont les plus nombreuses.

Depuis des années, soutenue par de très nombreux usagers de la nature, l'ASPAS alerte les gouvernements successifs de la situation. 300 000 personnes ont déjà signé notre pétition pour que le dimanche devienne, enfin, un jour de non chasse. Cela, afin que nos concitoyens puissent profiter des bienfaits des balades en pleine nature, sans avoir à craindre une balle perdue ou une erreur de tir.

Face au silence du gouvernement, si lourd de conséquences, nous n'avons eu d'autre alternative que de porter plainte contre Madame Batho, votre ministre de l'Ecologie, mais aussi contre ses deux prédécesseurs, Madame Kosciusko-Morizet et Monsieur Borloo.

Croyez-le bien, nous sommes tout à fait déterminés à nous battre jusqu'à ce qu'enfin, en France, comme c'est le cas partout ailleurs, nous ne subissions plus le dictat de chasseurs incapables d'évoluer.

Nous osons croire à votre volonté de nous rencontrer pour en débattre.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Pour l'ASPAS
Pierre ATHANAZE
Président

